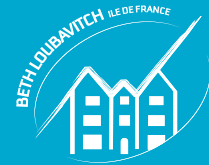


La Sidra

DE LA SEMAINE



PESSA'H

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Comment l'exil conduit à la Rédemption

Le paradoxe de l'exil

Peut-être que la dimension la plus difficile de l'exil tient à la manière dont il domine tout notre processus intellectuel. Après tant d'années d'esclavage en Égypte, nos ancêtres avaient du mal à imaginer un autre type d'existence. Quand la promesse de rédemption de Moché Rabénoù ne se matérialisa pas sur le champ, le Peuple juif « n'écoula pas Moché parce qu'ils étaient opprimés par une dure servitude » (Chemot 6 :9). Aujourd'hui aussi, après des milliers d'années d'exil, de nombreux Juifs ressentent les concepts de Machia'h et de Rédemption comme des notions étrangères.

Cependant, lorsque l'on étudie de plus près les idées de l'exil et de la rédemption, cette position change et se soulève alors la question de la raison d'être elle-même de l'exil. L'âme de chaque Juif est une étincelle de D.ieu, un potentiel sans limites, qui reflète l'infinitude de D.ieu. En outre, où que les Juifs soient conduits en exil, la Che'hina, la Présence Divine, les accompagne (Meguilah 29a). Comment donc l'infinitude de D.ieu peut-elle être enfermée dans les restrictions de l'exil ? Force nous est de constater que si cette situation paradoxale existe, c'est seulement parce que D.ieu le veut et le désire. D.ieu seul a la puissance de limiter Sa révélation et de Se confiner, Lui ainsi que le Peuple juif, dans l'exil. Il n'aurait pas choisi ce cours des événements sans un dessein bien précis qui ne pouvait être accompli sans nous envoyer en exil.

Acquérir la richesse de l'Égypte

Le but que D.ieu veut atteindre en créant la condition de l'exil peut être compris en analysant le premier exil : celui d'Égypte.

Suite en page 2

VEILLE DE PESSA'H 5783 – 2023

Mardi soir 4 avril 2023 : Recherche du 'Hamets à partir de 21h 05 en récitant le premier Kol 'Hamira

Mercredi 5 avril 2023 : On arrête de manger le 'Hamets à 11h 30 (Horaires valables pour l'Ile-de-France) On brûle le 'Hamets avant 12h 30 en récitant le second Kol 'Hamira

Edito

Agir et vivre libres !

Nous nous préparons activement à vivre des temps intenses. Et on ne saurait mieux dire : c'est la fête de Pessa'h qui s'avance et elle va être, dès cette semaine, le cadre incontournable de toutes nos expériences de la période. Dans cette célébration, la liberté est à la fois un guide et un horizon indépassable. Elle nous entraîne, chante dans notre esprit et notre cœur, et, conquise à chaque instant, elle reste éternellement un point de repère autant qu'un but à atteindre. C'est que, pour la vision juive, cette liberté majuscule ne peut être statique. C'est précisément son dynamisme qui nous porte et, avec nous, toute l'humanité.

L'œuvre à accomplir est donc bien grande et la charge qu'elle représente pourrait impressionner la plupart. Sommes-nous vraiment aptes à nous saisir d'une telle liberté ? En sommes-nous seulement dignes ? La réponse à cette question, qu'il faut bien qualifier d'existentielle, nous est fournie par le nom même de la fête : Pessa'h qui renvoie, en hébreu, au verbe « sauter ». La raison d'une telle appellation est connue : D.ieu, dit le texte, « sauta » par-dessus les maisons juives pour frapper les maisons des Egyptiens lors de la plaie des premiers-nés qui mit définitivement fin à la servitude en Egypte. Mais l'expression possède un sens parallèle, plus profond. De fait, il existe deux manières d'avancer : la marche et le saut. Dans la première, le marcheur reste toujours lié par le rythme de ses pas, son évolution se fait régulièrement et sans qu'il puisse passer brusquement d'un point à un autre. En revanche, le sauteur s'élève d'un seul effort, il parvient à un niveau infiniment supérieur sans transition.

Dans cette vision, la fête de Pessa'h apparaît avec sa grandeur propre. Elle est le temps de ce « saut » d'élévation. Ce chemin-là fut ouvert par D.ieu en Egypte, au cœur de la puissance matérielle du monde, toujours oublieux de son Créateur. Là, dans de telles contraintes, le « saut » spirituel fit de nous le peuple libre qui suivit D.ieu dans le désert vers le Don de la Torah sept semaines plus tard. Lorsque revient le temps de la célébration et que nous rappelons cette histoire, ce sont les mêmes forces qui sont présentes, en nous et dans le monde. A nous de réaliser enfin cette liberté tant espérée au fil des siècles. A nous d'en faire la réalité quotidienne. Nous sommes conscients que chacun en a le plus urgent besoin. A nous d'agir, pour le bien !

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DES
2 PREMIERS JOURS DE PESSA'H
ET DE CHABBAT 'HOL HAMOED

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée 1^{er} soir : mercredi 5 avril : 20h 09*
2^e soir : jeudi 6 avril : après 21h 14**
Entrée de Chabbat : 20h 12*** Sortie : 21h 21

	05/04*	06/04**	07/04***		05/04*	06/04**	07/04***		05/04*	06/04**	07/04***
	Après Avant				Après Avant				Après Avant		
Bordeaux	20.16	21.18	20.18	Lyon	19.55	20.58	19.58	Nice	19.44	20.45	19.46
Deauville	20.18	21.25	20.21	Marseille	19.51	20.51	19.53	Rouen	20.14	21.20	20.17
Grenoble	19.51	20.53	19.54	Montpellier	19.57	20.58	19.59	Strasbourg	19.47	20.52	19.50
Lille	20.08	21.15	20.11	Nancy	19.53	20.58	19.56	Toulouse	20.07	21.08	20.09
				Nantes	20.22	21.26	20.25				

A partir du dimanche 2 avril 2023 Pose des Téléphones : 6h 24 Heure limite du Chema : 10h 40 Fin Kidouch Levana : toute la nuit du mardi 4 au mercredi 5 avril 2023

* Passé cet horaire, allumez à partir d'une flamme déjà existante. ** Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante. *** Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante. N'allumez pas après l'heure indiquée.

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine – 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

Dans Son alliance avec Avraham, D.ieu avait décrété : « Tes descendants seront des étrangers sur une terre qui n'est pas à eux. Ils les serviront et ils souffriront à cause d'eux pendant quatre cents ans... Je jugerai également la nation qu'ils servent et par la suite, ils partiront avec de grandes richesses » (Beréchit 15 :13-14). Ce décret fut appliqué quand le Peuple juif descendit en Égypte.

La conclusion « par la suite, ils partiront avec de grandes richesses » est la clé qui permet de comprendre la finalité de l'exil. Avant l'Exode d'Égypte, D.ieu commanda à Moché : « Je t'en prie, parle aux oreilles du peuple et que chaque homme demande à son voisin et chaque femme à sa voisine des ustensiles d'argent et des ustensiles d'or » (Chemot 11 :2).

L'expression « Je t'en prie » indique une requête. Nos Sages expliquent qu'avec cette requête, D.ieu disait : « Ne permets pas à ce Tsaddik (Avraham) de dire : « La prophétie selon laquelle : 'ils les serviront et ils souffriront à cause d'eux' a été réalisée mais la promesse que 'par la suite, ils partiront avec de grandes richesses', ne l'a pas été ». L'acquisition de la richesse de l'Égypte était donc un objectif non seulement pour les Juifs mais, pour ainsi dire, pour D.ieu Lui-même.

Révéler la Divinité de l'intérieur

L'acquisition de la richesse de l'Égypte fait partie de la mission spirituelle générale du Peuple juif dans le monde et nous aide à comprendre le but de l'exil. La force vitale divine qui soutient l'existence du monde se cache dans sa substance matérielle. Le Peuple juif a été assigné à la tâche de révéler cette Divinité intérieure en utilisant des objets matériels dans un projet divin. Comme le demande une prière 'hassidique traditionnelle : « D.ieu, accorde à Ton peuple des bénédictions matérielles et ils Te montreront comment ils peuvent les transformer en spiritualité ». En utilisant nos bénédictions matérielles pour servir D.ieu, nous faisons du monde entier une résidence pour Lui.

A chaque étape de l'histoire, le Peuple juif a reçu pour mission d'élever une dimension spécifique du monde. Par la servitude en Égypte, ils purent révéler la force vitale divine latente en Égypte. Une fois, cette tâche accomplie, ils purent acquérir toute la richesse de l'Égypte.

Les Juifs ont été investis d'une mission similaire dans les exils qui ont suivi. Nos Sages affirment que D.ieu a exilé le Peuple juif pour que les convertis puissent le rejoindre (Pessa'him 87b). La 'Hassidout élargit le sens du mot « converti » de sorte qu'il ne signifie pas seulement « ceux qui acceptent le Judaïsme » mais également les étincelles de la force vitale divine qui sont cachées dans la matérialité du monde et sont révélées par le service de notre Peuple.

De la même façon, les Juifs ont erré, au cours de l'histoire, de pays en pays, accomplissant une unique mission Divine, révélant les étincelles de Divinité éparpillées dans les terres différentes, en utilisant la substance matérielle pour l'accomplissement des Mitsvot.

Préparer le monde pour l'Ère de la Rédemption

Chaque Juif a été investi d'une mission personnelle : révéler la Divinité dans la partie du monde que la Providence Divine lui a assignée. Puisque cette mission est nécessaire pour l'accomplissement du but ultime du monde, nos âmes ne parviennent pas à la réalisation parfaite tant que nous n'avons pas achevé ce travail qui nous a été confié. Quand une personne s'isole et ne participe pas au développement du monde, quand bien même elle se consacre à une vie de prière et d'étude, elle ignore cette intention fondamentale de D.ieu.

Quel bien peut-elle atteindre par ces élévations spirituelles, si la Volonté de D.ieu n'a pas été exaucée ? Le but auquel chaque personne doit aspirer n'est pas exclusivement le raffinement individuel mais plutôt le raffinement du monde entier.

Disons-le clairement : l'implication dans

les choses du monde présente un défi puisqu'elle crée la possibilité de la recherche du plaisir et du déclin spirituel. Cependant, en restant conscient du but pour lequel D.ieu nous a envoyés en exil, nous pouvons relever ce défi et parvenir au succès matériel et au succès spirituel. Les nombreuses années d'esclavage en Égypte constituaient une étape nécessaire dans le processus qui nous mena à l'Exode. De la même façon, le but de l'exil présent est la Rédemption ultime. Puisqu'alors, la Divinité sera révélée en tous lieux et dans toutes choses, le service qui y prépare doit également tout inclure.

C'est donc pour cette raison que notre peuple a été dispersé de par le monde et s'est impliqué dans tous les aspects de l'existence. En dernier ressort, les efforts de chaque individu pour faire de son environnement un lieu de résidence pour D.ieu prépare le monde entier à l'Ère où « la terre sera remplie de la connaissance de D.ieu tout comme les eaux couvrent le fond de l'océan. »

ב"ה

LES INSTITUTIONS SCOLAIRES DU BETH LOUBAVITCH

Beth 'Hanna

BETH 'HAVA MOUCHKA

**LES INSCRIPTIONS POUR
LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023
SONT OUVERTES**

Vous pouvez appeler de 10h à 15h
aux numéros suivants :

MATERNELLE	PRIMAIRE FILLES
01 44 52 72 52	01 44 52 72 53
COLLÈGE/LYCÉE FILLES	ANNEXE GARÇONS
01 44 52 72 54	01 40 30 56 59

Ou écrire à
inscription.bethhanna@gmail.com

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 2 AVRIL – 11 NISSAN

Mitsva négative n° 280: Il est interdit au juge de fléchir le droit des convertis et des orphelins, comme il est dit : « Tu ne pervertiras point le jugement d'un converti et d'un orphelin ».

Mitsva positive n° 177: Il s'agit du commandement nous incitant de traiter de manière égale les parties en litige lorsqu'elles comparaissent en justice, comme il est dit : « Avec justice tu jugeras ton prochain ».

Mitsva négative n° 276: Il est interdit au juge de se laisser intimider par la crainte de juger un homme méchant, comme il est dit : « vous n'aurez pas peur d'un homme ».

Mitsva négative n° 274: Il est interdit au juge d'accepter un présent des parties, même si son intention est de rendre une sentence impartiale.

• LUNDI 3 AVRIL – 12 NISSAN

Mitsva négative n° 315: C'est l'interdiction qui nous a été faite de maudire un juge, comme il est dit : « ne maudis pas les juges ».

Mitsva négative n° 281: C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'entendre [la déposition] de l'une des parties en l'absence de l'autre, comme il est dit : « tu n'accueilleras point un rapport mensonger ».

Mitsva négative n° 316: Il nous est interdit de maudire le Nassi, c'est-à-dire le roi ou le président de l'académie de la Terre d'Israël, comme il est dit : « et le chef (Nassi) de ton peuple ».

• MARDI 4 AVRIL – 13 NISSAN

Mitsva négative n° 317: C'est l'interdiction qui nous a été faite

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif



GRANDE OUVERTURE, GRANDE FERMETURE ?

Né à New York en 1904, Jan Peerce (de son vrai nom Jacob Pincus Perelmuth) fut « découvert » par le cantor de sa synagogue : ce fut pour lui le début d'une fabuleuse carrière de chanteur d'opéra en compagnie du chef d'orchestre Arturo Toscanini. Il s'efforçait de respecter le Chabbat - à sa manière - durant ses nombreux voyages, ne sortant de sa chambre d'hôtel que pour ses concerts. Engagé au Metropolitan Opera House, ce ténor d'exception y chanta durant 27 ans et se produisit dans plus d'une trentaine de pays y compris l'Union Soviétique, et devant plusieurs présidents américains, tout en respectant scrupuleusement les règles de la cacherout.

Quand le mouvement Loubavitch, à Manchester, le sollicita pour un concert de bienfaisance, il accepta et proposa une liste de chants. Ce fut un franc succès. Cependant, le Rabbi, Rabbi Mena'hem Mendel Schneerson, depuis Brooklyn, regretta qu'on n'ait pas encouragé Jan Peerce à sélectionner dans son répertoire d'authentiques mélodies juives. Ce fut par ailleurs le début d'une relation épistolaire de qualité entre le Rabbi et le ténor qui se mit à apprécier les Chabbat passés auprès de divers Chlou'him (émissaires Loubavitch). Le Rabbi lui offrit aussi de nombreux conseils de santé, en particulier au sujet de sa vue qui déclinait inexorablement. « Pourquoi un artiste impliqué dans la vie mondaine ne mettrait-il pas les Téfilines ? Pourquoi ne pourrais-je pas être Loubavitch bien que je sois un artiste ? » raisonnait Jan Peerce.

Quand, juste avant la Guerre des Six Jours en juin 1967, le Rabbi initia la campagne mondiale

des Téfilines, Jan Peerce annonça fièrement que, depuis sa Bar Mitsva, il avait mis les Téfilines tous les jours de semaine. Il admirait les jeunes Loubavitchs qui, inlassablement, parcouraient les rues des grandes villes et aidaient d'autres Juifs à les mettre, même pour juste prononcer une courte bénédiction avec le Chema Israël, affirmant ainsi leur foi en un D.ieu unique.

Une nuit, après un concert, Jan Peerce rencontra un groupe de fans. Il leur raconta histoire après histoire, par exemple comment, invité une fois à la Maison Blanche, il avait rencontré des dizaines de Juifs, avec barbe, chapeau et costume noirs, proposant aux Juifs présents sur place de mettre les Téfilines, entre autres au conseiller du président Bob Lipshutz. « De fait, ils m'ont même demandé à moi de les mettre mais je leur ai répondu fièrement que je les avais déjà mis ce matin-là - comme tous les matins ».

A sa manière, le ténor participait activement à la campagne du Rabbi. Souvent, il remettait de l'argent à Rav Okunov de Berkeley subventionnant ainsi l'achat de nouvelles paires de Téfilines pour les étudiants qui n'en possédaient pas.

Une autre fois, dans le public assistant à sa performance, quelqu'un demanda qu'il chante des airs de 'Hazanout (liturgiques) :

- J'entends qu'on crie : « 'Hazanout ! », annonça Peerce. Mais j'ai une question pour vous, jeune homme : Avez-vous mis les Téfilines aujourd'hui ? Moi, je n'ai jamais raté un jour

depuis ma Bar Mitsva et, si vous me promettez d'agir de même, je vous en achèterai une paire !

Effectivement, le jeune homme accepta le marché et Jan Peerce lui offrit des Téfilines.

Une autre fois, un grand philanthrope de Houston demanda au ténor de venir chanter à la Bar Mitsva de son fils : ce serait la Bar Mitsva du siècle, en présence de tous les notables de la ville. Mais Jan Peerce ne se laissa pas impressionner : « Je ne me produis pas lors des Bar Mitsva ». L'homme insista et, finalement, Jan Peerce suggéra qu'il amène l'enfant à l'un de ses concerts, ce qu'il fit. Après la soirée, le ténor demanda à parler seul à seul avec le jeune garçon : s'il promettait de mettre par la suite les Téfilines tous les jours de semaine, lui accepterait de chanter à la réception. Il illustra cela par une vieille plaisanterie juive : un nouvel immigrant, parlant

mal la langue du pays, désirait ouvrir une affaire aux États-Unis. Il visita Orchard Street dans le Lower East Side et remarqua que les magasins proposaient plus ou moins les mêmes marchandises. Cependant, deux d'entre eux attirèrent plus de clients que les autres.

Sur l'un d'eux, une grande pancarte annonçait : « Grande Ouverture ! » tandis que l'autre annonçait : « Grande Fermeture ! ». Comme il ne comprenait pas trop l'anglais, il ouvrit sa propre boutique en affichant les deux slogans pour plus de garantie : « Grande Ouverture, Grande Fermeture ! ». Inutile de décrire les éclats de rire qui accueillirent cette présentation.

« En Amérique, expliqua Jan Peerce au jeune garçon, il est devenu de tradition de célébrer la Bar Mitsva au cours d'une grande réception. Chacun veut un grand chanteur, un super orchestre, des chants et des danses. Mais immédiatement après, on procède à la « grande fermeture », sans donner de continuation à l'enseignement juif et la pratique des Mitsvot. Si ta Bar Mitsva doit ressembler à cela, je ne veux pas en faire partie ! ».

Le jeune garçon comprit, s'engagea sérieusement à continuer à étudier la Torah même après la Bar Mitsva et à mettre les Téfilines chaque matin.

Jan Peerce accepta de se produire lors de sa Bar Mitsva.

Dovid Zaklikowski

Dear Rebbe - Hasidic Archives

Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES

DE MACHIA'H LE TEMPS DU RIRE

En référence à la venue de Machia'h, les Psaumes (126 : 2) annoncent : « Notre bouche se remplira de rire ». Si ce verset décrit parfaitement la joie qui s'emparera de nous en ce nouveau temps, il n'en reste pas moins qu'une question se pose. En effet, dans la mesure où la venue de Machia'h s'accompagnera d'une intense révélation de la Lumière Divine, littéralement sans précédent, quelle importance peut avoir le fait que « notre bouche s'emplira de rire » ?

L'idée est, au contraire, essentielle. A ce moment, la joie et le plaisir de D.ieu se révéleront, ils seront la conséquence de l'accomplissement par les Juifs du service divin. C'est cette joie-là qui, justement, s'exprimera. Ainsi, le mot « vie » en hébreu a pour valeur numérique 414. C'est aussi celle de l'expression « Lumière infinie ». Cette identité souligne la vraie raison de ce « rire » : le plus grand plaisir de D.ieu.

(d'après Séfer Hamaamarim 5700, p. 68 et Likouteï Torah, Bamidbar, p. 19d) H.N.

Le Beth Loubavitch
vous convie à la grande soirée du

Siyoum Harambam

Conclusion du 42^{ème} cycle
de l'étude du Michné Torah

Egalement du 14^{ème} cycle
d'étude d'un chapitre par jour

L'œuvre maîtresse du Rambam - Maimonide
INSTAURÉE À LA DEMANDE DU RABBI DE LOUBAVITCH

Lundi 24 Avril 2023

3 Iyar 5783
À 20h



CASINO - PARIS

Au Casino de Paris
16 Rue de Clichy, 75009 Paris
METRO : LIEGE

En présence de nombreux
Rabbanim et personnalités



BETH LOUBAVITCH
Ile-de-France

8 Rue Lamartine, 75009 Paris
01 45 26 87 60 • www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr



La Hala'ha DE LA SEMAINE

QU'EST-CE QUE LE COMPTE DU OMER ?

Il est une Mitsva de compter les quarante-neuf jours de l'Omer à partir du second soir de Pessa'h (**jeudi soir 6 avril 2023**) jusqu'à la veille de Chavouot (**mercredi soir 24 mai 2023 inclus**). Si on n'a pas compté de suite après la prière du soir (Arvit), on peut encore compter durant la nuit jusqu'à l'aube. Si on ne s'en souvient que pendant la journée, on peut compter, mais sans réciter la bénédiction. Et le soir suivant, on continue de compter avec la bénédiction. Si on a oublié toute une journée, on devra dorénavant compter chaque soir sans la bénédiction.

QUELLES SONT LES LOIS DE CETTE PÉRIODE DU OMER ?

Les Hommes ont l'habitude de ne pas entreprendre de « travaux » (tels que ceux interdits à 'Hol Hamoed) depuis le coucher du soleil jusqu'à ce qu'ils aient compté le Omer.

On ne célèbre pas de mariage et on ne se coupe pas les cheveux, en souvenir de l'épidémie qui décima les 24.000 élèves de Rabbi Akiba à cette époque du Omer. Les Séfaradimes respectent ces lois de deuil jusqu'au 19 Iyar (mercredi 10 mai 2023); les Achkenazim depuis le 1^{er} Iyar (samedi 22 avril 2023) jusqu'au 3 Sivan au matin (mardi 23 mai 2023) à part la journée de Lag Baomer (mardi 9 mai 2023).

La coutume du Ari Zal, suivie par la communauté 'Habad, veut qu'on ne prononce pas la bénédiction de Ché'hé'hyanou (sur un fruit nouveau par exemple) durant toute la période du Omer et que l'on ne se coupe pas les cheveux jusqu'à la veille de Chavouot (cette année jeudi matin 25 mai 2023). Un garçon qui aura trois ans après Pessa'h, fêtera sa première coupe de cheveux à Lag Baomer (mardi 9 mai 2023) et celui qui aura trois ans après Lag Baomer la fêtera la veille de Chavouot (jeudi 25 mai 2023).

Il n'y a aucune restriction sur les promenades ou les séances de piscine et baignade.

F.L.

PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....
demeurant.....

Code postal : Ville :

donne le plein pouvoir au Rabbin L.I. Kahn pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés :

.....et partout où il se trouve et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L. I. Kahn.

Date : / / 2023 Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine - 75009 Paris

• **Par la poste:** (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le **vendredi 31 mars 2023**. Passé ce délai, ce formulaire peut être apporté au **BETH LOUBAVITCH** jusqu'au **mardi 4 avril 2023 à 19h**.

• **Par fax** au numéro suivant : **01 45 26 24 37**

• **Par Internet** à l'adresse suivante : **www.loubavitch.fr**, avant le **mardi 4 avril à 19h**.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement.

N.B.: Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.



www.pardess.eu



LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASH AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16^e : 86 rue d'Auteuil
 - Paris 19^e : 82 rue Petit
 - 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
 - 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
 - 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du Ml de Lattre de Tassigny
- Beaucoup de choix • Prix défiant toute concurrence
• Accueil chaleureux • Livraison gratuite

Une équipe
chaleureuse
et dynamique

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h - Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

SACS SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE
GROUPE
01 80 91 59 14
INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique

Nous recrutons des commerciaux

Carrosserie Peinture
Mécanique-Pare-brise
FRANCHISE OFFERTE (voir conditions au garage)
VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules hybride et électrique (norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE ☎ 07.62.00.60.99
☎ 01.57.42.57.42
demandez shmouel
directauto@orange.fr
43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr

RIMON
Simple au quotidien
contact@so-sacs.com - 06.50.39.19.58
EMBALLAGES - VAISSELLE JETABLE / RÉUTILISABLE & BIODEGRADABLE - HYGIÈNES



Maintien & Aide à domicile

• Personnes âgées • Familles, garde d'enfants
• Situation d'handicap • Toilette, Ménage, Repassage ...
Paris en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

AGE INTER SERVICES
3, rue des Boulets - 75011 Paris
Paris et Val de Marne 01 43 28 80 00

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

Etude du **RAMBAM**

de maudire tout autre juif, comme il est dit : « Tu ne maudiras pas un sourd ».

Mitsva positive n° 178: Il s'agit du commandement nous enjoignant que celui qui a un témoignage [à apporter dans une affaire] témoigne au tribunal, comme il est dit : « et il est témoin : ou il a vu, ou il a su ».

• MERCREDI 5 AVRIL – 14 NISSAN

Mitsva positive n° 179: Il s'agit du commandement d'interroger minutieusement les témoins, comme il est dit : « Tu enquêteras, tu examineras, et tu t'informereras avec soin ».

• JEUDI 6 AVRIL – 15 NISSAN

Mitsva négative n° 291: C'est l'interdiction qui a été faite au témoin d'émettre un avis à propos du procès où il a témoigné, comme il est dit : « et un témoin ne se prononcera pas concernant le jugement d'une personne ».

• VENDREDI 7 AVRIL – 16 NISSAN

Mitsva négative n° 288: Il nous est interdit de trancher un jugement sur la base [de la déposition] d'un seul témoin, comme il est dit : « Un seul témoin ne se lèvera pas contre un homme ».

• SAMEDI 8 AVRIL – 17 NISSAN

Mitsva négative n° 286: Il est interdit au juge d'accepter le témoignage d'un homme impie et d'agir en tenant compte de son témoignage.

• DIMANCHE 9 AVRIL – 18 NISSAN

Mitsva négative n° 287: C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'accepter le témoignage de proches parents, comme il est dit : « Les pères ne mourront pas du fait des fils » ; par tradition orale, nous avons appris [l'interprétation suivante :] que les pères ne mourront pas à cause du témoignage des fils. Et il en va de même pour les autres proches parents.

LUNDI 10 AVRIL – 19 NISSAN

Mitsva négative n° 285: C'est l'interdiction qui nous a été faite de faire un faux témoignage, comme il est dit : « Tu ne rendras point contre ton prochain un faux témoignage ».

• MARDI 11 AVRIL – 20 NISSAN

Mitsva positive n° 180: Il s'agit du commandement nous enjoignant de punir les témoins qui ont fait un faux témoignage en les condamnant au même châtiement qu'ils avaient l'intention d'infliger (à l'accusé) par leur témoignage.

• MERCREDI 12 AVRIL – 21 NISSAN

Mitsva positive n° 174: Il s'agit du commandement nous incombant d'obéir au Grand Sanhédrin et d'agir conformément aux ordres de ses juges, en ce qui concerne les actes interdits et les actes permis.

Mitsva négative n° 312: C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous opposer aux maîtres de la Tradition, paix soit sur eux, et de nous écarter en quoi que ce soit de ce qu'ils ont ordonné en interprétant la Torah.

Mitsva négative n° 313: Il nous est interdit d'ajouter aux commandements de la Loi Ecrite ou Orale.

Mitsva négative n° 314: Il nous est interdit de retrancher des commandements de la Loi Ecrite ou Orale.

• JEUDI 13 AVRIL – 22 NISSAN

Mitsva négative n° 318: Il nous est interdit de maudire nos parents.

Mitsva négative n° 319: Il nous est interdit de frapper nos parents.

Mitsva positive n° 210: Il s'agit du commandement d'honorer nos parents.

Mitsva positive n° 211: Il s'agit du commandement de craindre nos parents.

• VENDREDI 14 AVRIL – 23 NISSAN

Mitsva négative n°195: Il nous est interdit de manger comme un glouton et de boire comme un buveur, comme il est dit : « Notre fils est un glouton et un buveur ».

Mitsva positive n°37: Il s'agit de l'ordre qui nous a été ordonné que les prêtres doivent se rendre impurs pour ceux de leurs proches (décédés) qui sont énumérés dans la Torah.

• SAMEDI 15 AVRIL – 24 NISSAN

Mitsva négative n°168: C'est l'interdiction faite au Grand Prêtre de se rendre impur, même pour ses proches parents [défunts], comme il est dit : « pour son père et pour sa mère il ne se rendra pas impur ».

L'unité des enfants à travers les lettres dans le Séfer Torah



Le 11 Nissan 5741, le Rabbi de Loubavitch annonçait une campagne bien particulière :

Unir les enfants, petits garçons avant la Bar Mitsva, petites filles avant la Bat Mitsva, dans un **Séfer Torah** réservé aux enfants à travers le monde afin de renforcer leur lien avec la Torah

La lettre dans le Séfer Torah est une source de bénédictions pour l'enfant, sa famille ainsi que pour tout le Peuple juif

www.kidstora.fr

Le Beth Loubavitch vous propose son **Talmud Torah à la maison**

Programme spécial pour la rentrée scolaire

dirigé par **MORÉ YOSSI** confondateur de « A Chaque Enfant Son Histoire »

- ✓ 1h de cours le dimanche ou le mercredi
- ✓ Morim et Morot, enseignants et enseignantes expérimentés
- ✓ Classes à petits effectifs

Inscription : 06 34 20 70 18
Places limitées

Possibilité de cours particulier Préparation à la Bar-Mitsva

לבוש יסודי בן אחרון וצמורה בה שרה

Orpi

Orpi Optimum

Rudy HAROSCH

87 rue de Crimée – Paris 19^e

3 Agences à votre service
Marais – Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville

Simplifiez-vous la vie,
la gestion complète de vos biens
avec assurance loyers impayés

Estimation offerte
sous 48h

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DES **DEUX DERNIERS JOURS DE PESSA'H**

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée 1^{er} soir : mardi 11 avril : 20h 17*
2^è soir : mercredi 12 avril : après 21h 24**
Sortie : jeudi 13 avril à 21h 29

11/04* 12/04**

Après

Bordeaux 20.24/21.26
Deauville 20.27/21.35
Grenoble 19.59/21.02
Lille 20.17/21.26

Lyon
Marseille
Montpellier
Nancy
Nantes

11/04* 12/04**

Après

20.03/21.07
19.58/20.59
20.04/21.06
20.02/21.08
20.31/21.35

11/04* 12/04**

Après

Nice 19.51/20.52
Rouen 20.23/21.31
Strasbourg 19.55/21.02
Toulouse 20.14/21.16

A partir du dimanche 9 avril 2023 Heure limite du Chema : 10h 32

* Passé cet horaire, allumez à partir d'une flamme déjà existante. ** N'allumez qu'à partir d'une flamme déjà existante.



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE **CHABBAT CHEMINI**

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 20h 22
Sortie : 21h 32

Bordeaux 20.27
Deauville 20.32
Grenoble 20.03
Lille 20.22

Lyon 20.07
Marseille 20.01
Montpellier 20.08
Nancy 20.06
Nantes 20.35

Nice 19.54
Rouen 20.28
Strasbourg 20.00
Toulouse 20.18

A partir du vendredi 14 avril 2023 Pose des Téléphones : 5h 56 Molad : jeudi 20 avril à 14h 8 mn et 13 'Halakim Roch 'Hodech Iyar : vendredi 21 et samedi 22 avril 2023

כל דכפון ייתי ויכול כל דערין ייתי ויפקח!

ב"ה

Sédarim communautaires

PESSA'H
5783 / 2023

MERCREDI 5 & JEUDI 6 AVRIL · PARIS & ILE DE FRANCE

75

75003

M. Lubecki
Tél. 06 66 90 73 60

Beth Loubavitch Etudiants
(spécial Etudiants)

www.Bethloubavitch-etudiants.com

75005

E. Morosow
Tél. 06 28 20 88 95

75007

Y. Mergui
Tél. 06 22 03 33 07

75007

Y. Mergui
Tél. 06 22 03 33 07

75010

C. Halimi
Tél. 06 20 47 23 75

75011 - Nord

M. Cohen
Tél. 06 10 96 30 84

75011 - Sud

L. Arnauve
Tél. 06 50 02 59 55

75012

I. Nisenbaum
Tél. 01 46 28 03 66

75013

M. Assouline
Tél. 06 25 88 97 13

75017

M. Habib
Tél. 06 51 93 44 15
mendihabib@loubavitch.fr

75018

Mme Touboul
Tél. 06 69 37 90 83

75020

N. Belhassen
Tél. 06 66 05 98 83
habadcouronnes@gmail.com

75020

C. Atlan
Tél. 06 12 67 75 00

60

Chantilly

H. Samama
Tél. 06 45 48 64 33

78

Maisons Laffitte

L. Sarfati
Tél. 06 64 38 03 96

91

Longjumeau

Y. Celnik
Tél. 06 63 59 79 27
yossefcelnik@gmail.com

Palaiseau

Y. Zerbib
Tél. 06 17 55 29 53
loubavitch.palaiseau@gmail.com

Ris-Orangis

N. Sebag
Tél. 06 50 24 24 63
nissimsebag@gmail.com

Saclay

L. Mimoun
Tél. 06 65 96 26 26

92

Antony

Y. Bokobza
Tél. 06 46 39 87 85

Clichy

L. Uzan
Tél. 06 49 54 35 66
levyu770@gmail.com

Issy les Moulineaux

D. Mimoun
Tél. 07 62 50 63 79

Le Plessis Robinson

M. Abitboul
Tél. 07 83 95 81 77

Montrouge

D. Mimoun
Tél. 06 14 25 67 81

Sceaux

L. Mimoun
Tél. 06 65 96 26 26

Suresnes

M. Ouaki
Tél. 06 26 68 42 58

Vanves

C. Taieb
Tél. 06 67 28 88 51

93

Aubervilliers

S. Tewel
Tél. 07 69 14 77 09

Noisy le Grand

D. Benchetrit
Tél. 06 49 83 18 45

Pantin

M. Balouka
Tél. 06 13 32 54 49

94

Arcueil

L. Goldberg
Tél. 06 58 04 67 06

Bry sur Marne

I. Asseraf
Tél. 06 20 69 24 72

Creteil - Nord

M. Mellul
Tél. 06 50 97 35 28

Fontenay sous Bois

M. Danan
06 24 14 43 11

Joinville le Pont

M. Moaty
07 83 73 73 46

Mandres-les-Roses

C. Edery
06 61 07 51 42

Villejuif

L. Zerbib
Tél. 06 46 87 62 08

95

Cergy Pontoise

M. Dawidowicz
Tél. 06 10 25 15 28

Sarcelles

Y. Bitton
Tél. 09 81 48 87 37

Soisy-sous-Monmorency

D. Abrahami
Tél. 06 50 05 77 74

RESERVATION OBLIGATOIRE



BETH LOUBAVITCH - Paris & IDF
8, rue Lamartine - 75009 Paris
01 45 26 87 60 - chabad@loubavitch.fr
loubavitch.fr

